7e ANNÉE. — NUMÉRO 51

*Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une **Œuvre pie, d'une utilité souveraine.** *(Pie IX)*

DIMANCHE 4 MARS 1877.

# LA LIBERTÉ

## Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

| | 1 an. | 6 mois. | 3 mois. |
|---|---|---|---|
| SUISSE | fr. 20 | 11 | 6 |
| FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS | » 36 | 19 | 10 |

**Rédaction et Expédition.**
BUREAUX: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

**PRIX DE LA LIGNE OU DE SON ESPACE: 15 CENT.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées
*Lettres et argent franco.*

## LES ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Demain, dimanche, auront lieu les élections du Conseil général dans les communes du canton de Fribourg qui sont dotées de cette institution. Nous avons eu, depuis bientôt trois années, des élections et votations en si grand nombre, tant fédérales que cantonales, que l'on s'explique une certaine lassitude chez les électeurs. Ce n'est pourtant pas demain le moment de s'abstenir. Il faut prendre garde que le Conseil général remplace, dans nos communes les plus populeuses, la bourgeoisie dans toutes ses attributions pour le contrôle des administrations communales, pour le vote des budgets et des comptes, etc.

Le Conseil général n'est sans doute pas un corps administratif, mais de contrôle; à ce titre encore il peut rendre de précieux services. Nous n'en citerons point d'autre preuve que celle du Conseil général de la ville de Fribourg, dont les pouvoirs viennent d'expirer. Ce Conseil général, en majorité conservateur, a prudemment et sagement surveillé la gestion des affaires communales. S'il n'a pu empêcher tous les abus, il a cependant prévenu bien des dépenses irréfléchies et gêné bien des folies.

Et tout cela, sans ostentation, sans luttes politiques, sans jamais chercher à empiéter sur les compétences du conseil communal. Il a été à la fois ferme, prudent et tolérant, secondant l'administration communale dans tout ce qu'elle a proposé d'utile à la ville, et lorsqu'il ne pouvait point accepter ses propositions, ne mettant dans la discussion et le rejet aucune pensée d'hostilité systématique, aucun procédé discourtois.

Le Conseil général dont les pouvoirs expirent, a ainsi bien mérité de la commune de Fribourg, et de tous les citoyens. Sans doute, il ne pouvait rien faire par lui-même, et il n'a point pu empêcher tout ce qui n'avait point sa sympathie. C'est pour cela qu'on ne saurait lui imputer la responsabilité d'une administration communale qui laissera dans notre ville comme héritage les déficits et l'appauvrissement. Mais la situation si difficile des finances de la ville est un motif de plus de voter demain, et de donner ses voix à des citoyens disposés à tenir d'une main ferme les cordons de la bourse.

Quels meilleurs choix peuvent faire les électeurs de la ville de Fribourg, que de *confirmer les membres du Conseil général* qui ont depuis quatre ans rendu de précieux services dans une situation difficile, et d'autant plus ingrate qu'ils n'ont jamais cherché les applaudissements ni l'éclat? Avec ce Conseil général, nous savons que nous aurons un contrôle soigneux et sans arrière pensée, des intérêts et des dépenses communales. Avec un Conseil général pris dans un autre milieu et formé d'autres éléments, nul ne peut dire ce que nous aurions. Or, est-ce *bien le moment de faire des essais hasardeux*, quand la situation financière de la ville est dans l'état que l'on sait?

Nous ne saurions, dès lors, que recommander la liste présentée aux électeurs par le comité conservateur. Cette liste conserve la plupart des membres de l'ancien Conseil général. Le petit nombre qui ne s'y trouvent plus, par suite de refus de réélection, décès et autres motifs légitimes, sont remplacés par des citoyens également dignes de la confiance de *tous les citoyens*. Cette liste n'a point été faite sous une tendance d'exclusivisme politique; il y a un nombre assez considérable de candidats qui n'appartiennent point à notre parti; mais on les a choisis parmi ceux qu'on savait modérés, économes, partisans d'un progrès matériel qui ne se traduise pas à la fin par des catastrophes.

Les candidats inscrits sur cette liste n'ont pas besoin de banales recommandations. Ils jouissent d'une considération qui leur assurera demain la victoire, pourvu que les électeurs convaincus de la nécessité d'avoir des finances gérées consciencieusement et prudemment, sachent faire leur devoir. Et le devoir consiste à se rendre demain au vote. Qui oserait avouer la pensée de s'abstenir, quand l'avenir de la ville de Fribourg dépend du vote qui sera émis, et de la majorité qui sortira des élections pour le Conseil général?

## CORRESPONDANCES.

*Berne, 2 mars.*

Le comité de la Société militaire du canton de Lucerne, s'occupant de la question de la revaccination obligatoire dans l'armée suisse, vient d'exprimer les vœux suivants au Conseil fédéral:

1° Il conviendrait d'interrompre la revaccination obligatoire, jusqu'à ce que l'opinion publique soit mieux convaincue des avantages de cette opération, et qu'aient disparu les craintes, aujourd'hui assez répandues, sur les conséquences fâcheuses de la revaccination;

2° De charger une commission, nommée par le Conseil fédéral, de recueillir tous les documents statistiques et les données scientifiques propres à démontrer les avantages ou les inconvénients de la revaccination;

3° Si l'obligation de se faire revacciner doit être maintenue, il faudrait obliger le médecin qui pratique l'opération, à constater préalablement l'état du patient, et allouer une indemnité à ceux qui tomberaient malades des suites de la revaccination;

4° N'employer que du vaccin pris sur la vache, pour prévenir le danger de la propagation de certaines maladies pouvant résulter du vaccin pris sur les hommes.

Le Conseil fédéral répond au comité de la société militaire de Lucerne, qu'il n'a jamais perdu de vue la question de la revaccination; mais jusqu'à présent rien ne prouve que cette opération ait eu de fâcheuses suites toutes les fois que les prescriptions y relatives ont été exactement observées. En particulier, il n'est parvenu à sa connaissance aucun cas de maladie qui serait attribué à la revaccination. Toutefois le Conseil fédéral soumettra la question à une étude et prendra en considération, dans la mesure jugée opportune, les désirs exprimés par les honorables pétitionnaires.

Le *Handelscourrier* annonce que l'ex-juge d'appel M. Hodler, vient de déposer une plainte contre le *Berner-Bote* qui a raconté ses aventures nocturnes. Nous verrons les suites de ce curieux procès.

## CONFÉDÉRATION.

Le Conseil fédéral vient d'élaborer en exécution d'un postulat de l'Assemblée fédérale, un nouveau projet de loi sur les taxes télégraphiques, reposant sur les bases suivantes.

Il sera perçu pour la transmission de tout télégramme entre deux bureaux suisses et sa remise au destinataire dans le rayon d'un kilomètre du bureau d'arrivée: *a)* une taxe fixe de 35 centimes, *b)* une taxe de 2 centimes 1/2 par mot. Lorsque le nombre des mots sera impair, la taxe sera payée comme s'il était pair, c'est-à-dire augmentée du prix d'un mot.

L'administration fédérale n'accepte aucune responsabilité pour la correspondance télégraphique; elle prend en revanche les mesures nécessaires pour assurer la régularité du service et le secret des dépêches. Toute communication à un tiers du contenu d'une dépêche est interdite. Le fonctionnaire chargé d'une poursuite en matière pénale ou, en matière civile, le tribunal devant lequel une cause a été portée, peuvent seuls exiger la production de dépêches originales ou de copies.

La loi statue des dispositions pénales pour l'emploi d'estampilles oblitérées ou falsifiées.

---

2 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

## PIA LA SAN PIETRINA

Scènes de la vie romaine

sous le pontificat de PIE IX.

### CHAPITRE Ier

LE SEMEUR D'IVRAIE

De l'aménagement intérieur du conclave et en particulier de la chapelle Pauline, avec ses deux tables vertes, chargées de bougies, caisse à compter les votes déposés dans les calices, et elle s'étendit particulièrement sur la fameuse cheminée, dont la fumée intriguait si vivement sa compagne.

— Tu crois peut-être que cette cheminée est bien grande? dit-elle, pas le moins du monde; c'est une espèce de boîte carrée, en fer, comme cela, et avec ses deux mains elle découpa en l'air la boîte en question; au milieu de laquelle il y a une grille sous laquelle on met le feu, au-dessus se trouve le compartiment dans lequel le cardinal, quand le vote n'est pas définitif, place tous les billets ou bulletins entre des couches de foin humide. Le foyer qui se trouve dans la chapelle même derrière l'autel, communique à un gros tuyau en fer, qu'on démonte après l'élection, sortant juste au-dessus de la loge et s'élevant assez pour que, non seulement de la place de Monte-Cavello ou des Quatre-Fontaines, mais d'ici-même où nous sommes, cependant joliment loin du palais papal, chacun puisse voir l'épaisse sfumata qui, deux fois par jour, annonce au peuple que le nouveau pape n'est pas encore nommé.

— Aujourd'hui il n'y a pas de fumée, remarqua la campagnarde, alors il faut croire que nous avons un nouveau pape.

— Par le saint Bambino! s'il en était ainsi nous le saurions déjà; les cloches qui dorment tristement chanteraient dans tous les clochers et leurs voix, en se rencontrant dans le ciel, feraient à Rome une voûte de musique; tu verrais des drapeaux aux fenêtres, tu entendrais le canon de San-Angelo et les cris de joie de tout le peuple.

— Oh! que ce sera amusant, s'écria Memma; moi, vois-tu, Gaetana, tu dirais ce que tu voudrais, mais au premier coup du canon *je courrai de toutes mes forces à la* piaza de Monte-Cavollo pour voir démolir la logia.

— Et moi aussi, et moi aussi, firent en chœur toutes les autres jeunes filles.

— Eh bien! moi, je resterai fit la Bolonaise.

— Votre excellence en est la maîtresse, répliqua la transtéverine, et je ne pense pas que le nouveau pape vous envoie son carrosse à six chevaux pour vous ramener.

— Mes pieds me suffisent.

— C'est fort heureux, signora, car personne ne serait d'avis de vous prêter les siens pour ce moment.

— Bah! laisse-la dire, fit Loreta; elle ira tenir compagnie à ce vieux fou qui semble avoir pris racine sur la balustrade.

— Pas si vieux que tu crois, cara mia. Quel âge lui donnes-tu?

— Soixante ans.

— Soixante-et-dix, s'écria Bianca, il a les cheveux presque blancs.

— Il n'en a peut-être pas trente, fit Gaetana, d'un air mystérieux, je l'ai regardé quand il a passé et j'ai bien remarqué que, non seulement son visage pâle n'est pas ridé comme celui d'un vieillard, mais qu'en outre il doit porter une perruque, car dans le bas, des mèches noires sortent de dessous ses prétendus cheveux blancs.

— Tu as vu cela réellement, s'écrièrent les curieuses, en se rapprochant.

— Parfaitement.

— Alors, c'est quelqu'un qui se cache.

— *Quelque espion* de la police pontificale; DIEU merci, c'est une graine qui ne manque pas en Italie, gronda la Bolonaise.

— S'il voulait se cacher il ne viendrait pas au Pincio, remarqua la candide Memma.

— Pourquoi pas? A cette heure-ci, il n'y a personne, tout le monde est dans les environs du Quirinal, et puis ordinairement dans la matinée, les oisifs ne viennent guère se promener ici.

— Il y a souvent des cardinaux.

— Les cardinaux sont enfermés en ce moment; d'ailleurs, ils n'arrivent généralement *ici qu'après midi*, pour se promener à pied, ce qu'ils ne peuvent pas faire dans la ville, ou plus tard pour réciter leur bréviaire.

— Qui sait si ce ne serait pas un carbonaro, fit Memma, en se signant dévotieusement; dans ce cas, il serait bien à désirer que la police...

— Oui, c'est cela, cours le dénoncer, s'écria aigrement la Bolonaise; les amis de l'Italie ne méritent que la prison à tes yeux. Sotte que tu es, il n'y a qu'une fille d'un san pietrino, comme toi, une balayeuse d'église, pour parler de la sorte.

Memma était d'humeur peu batailleuse elle rougit et baissa la tête; mais Déborah, moins pacifique, releva le gant pour son propre comte, en ripostant vivement qu'un balayeur d'église valait au moins autant aux yeux des hommes et beaucoup plus aux yeux de DIEU qu'un balayeur de cabarets et un ivrogne comme le père de la *patriote*.

— Mon père n'est pas plus voleur que le tien, Excellence du Ghetto, glapit l'Italienne, et il ne demeure pas dans un quatier dont il faille que la police ferme les portes tous les soirs au coucher du soleil.

— Cela avait lieu autrefois, répliqua la juive, avec un sang-froid plein de mépris, mais cela n'a plus lieu.

Les grilles existent toujours, je les ai vues, on ne les ferme plus.

Ce nouveau tarif doit entrer en vigueur le 1er juillet 1877. S'il est ratifié, les dépêches coûteront 50 centimes pour 6 mots, 55 centimes pour 8 mots, 60 centimes pour 10 mots et 85 centimes pour 20 mots.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Berne.** — Les souscriptions qu'on a recueillies à Berne pour le transfert de la fosse aux biches à l'*Engelhalde* s'élèvent au très joli chiffre de 5,500 fr. Cette somme a été remise à la Caisse centrale de la ville, moins 480 fr. pour frais d'impression, exécution de plans, etc., et 20 fr. qui ont été consacrés à acheter, pour les biches, une ration extraordinaire de châtaignes.

— On écrit du Jura bernois au *Monde :*

« Dans ma dernière lettre, je vous parlais de la valeur et de l'esprit de l'instruction laïque, obligatoire et quasi gratuite dont notre catholique Jura s'est vu doté par Berne. Aux renseignements très exacts, mais incomplets, que je vous ai donnés laissez-moi ajouter un aveu, précieux à recueillir, qui échappait dernièrement au grand coryphée de ce genre d'instruction. Dans une réunion des instituteurs du pays, le directeur de l'Ecole normale des régents n'hésitait pas à leur dire : « Messieurs, il faut le reconnaître, évidemment l'instruction a baissé dans notre Jura depuis quelques années. »

« Eh ! faut-il s'en étonner ? Est-ce que l'instruction athée ou laïque (c'est la même chose) aurait le privilége de l'emporter sur l'enseignement ayant pour base les premières de toutes les vérités, les principes religieux ? Oui, l'instruction a baissé dans le Jura depuis que les régents, inspirés par le souffle funeste de la Révolution, ont banni de leurs écoles la prière ainsi que la douce et pure image du Christ.

» Les pédagogues révolutionnaires et impies ne veulent plus de catéchisme dans nos écoles. Ils prétendent bourrer de ce qu'ils appellent la science (*allemande*, bien entendu) les jeunes têtes de sept à quinze ans, et les pauvres enfants sortent des écoles avec une vague notion de tout, mais ignorant le plus souvent l'orthographe et jusqu'aux premières règles de l'arithmétique.

» Voilà les résultats brillants de l'instruction dite démocratique.

» *Et les mœurs de cette jeunesse, me dites-vous,* que seront-elles ? Hélas ! on n'ose le prévoir. Sans l'appui des principes moraux, que *la religion seule peut donner,* que peut devenir une génération sans Dieu, sans foi, sans loi et sans conscience ? Ce ne peut être qu'une génération remuante, agitée, troublée et, disons le mot, *révolutionnaire.* C'est bien là, il faut le constater, ce que veut la Révolution maçonnique par l'enseignement gratuit, obligatoire et athée.

» Du reste, pour en revenir à l'abaissement du niveau de l'instruction proclamé par le directeur de notre école normale, il faut tout dire. L'étonnement de ce Monsieur nous étonne. Lui même *ne sait pas sa langue française,* lui qui est chargé de l'enseigner et de former nos instituteurs. En voulez-vous la preuve ? Il y a quelques jours, M. Friche, puisqu'il faut appeler ce directeur par son nom, lisait un travail sur la question *sociale, comme on appelle cela. Dans ce travail,* que son savant auteur regardait naturellement comme plein d'intérêt, et qui ennuyait à beaucoup ses patients auditeurs, M. Friche s'élevait avec force contre « les ulcères *sociales* autrement *hideuses* et *gangrenées* que *celles* de l'Internationale. » Quand un directeur d'école normale *écrit* ainsi, faut-il s'étonner de voir baisser le niveau de l'instruction donnée par ses élèves laïques, obligatoires, mais pas du tout gratuits ?

» Vous me direz : Mais comment un homme d'une ignorance aussi parfaite peut-il être appelé à un poste aussi important ? C'est tout simple. Nous sommes en pleine démocratie. On sait que, sous ce régime, les places n'exigent point le mérite. La couleur suffit. Etes vous écarlate ? Savez-vous tonner contre l'ultramontanisme, contre le Pape, les évêques, les prêtres, le *Syllabus* et le Vatican ? cela vous tient lieu de science, de mérites et de *talents. Demandez une place lucrative :* que vous soyez ou non à la hauteur de ce poste grassement rétribué, montez-y, et ne craignez rien ; surtout si vous joignez à l'ignorance un brin de Maçonnerie, votre position est inexpugnable : le râtelier de l'Etat vous est ouvert à perpétuité. »

— Les comptes des péages de la Confédération pour 1876 donnent les résultats suivants : Les recettes ont dépassé de 876,544 francs les prévisions du budget, c'est-à-dire qu'au lieu d'être de 16,500,000 francs, elles ont été en réalité de 17,376,544 francs. Quant aux dépenses qui figuraient au budget pour 1.626,900 francs, elles se sont élevées à 1.545,291 francs. Différence : 81,609 francs. L'excédant des recettes sur les dépenses a donc été pour cet exercice de 958,153 francs.

— Les clients de la laiterie de Schoren ont été surpris un de ces jours derniers par un cadeau d'un nouveau genre. Depuis longtemps un fournisseur de lait mélangeait sa marchandise avec de l'eau, lorsqu'un jour on découvrit d'où provenait le lait ainsi falsifié. Le coupable a été condamné ensuite de cette falsification à fournir gratuitement une livre de beurre à toute personne prenant à la laiterie un pot de lait par jour.

*On comprend* que ce *cadeau inattendu* a été bien accueilli.

**Zoug.** — On écrit de Zoug à la *Gazette du Commerce* que la société anglo-suisse de lait condensé à Cham répartit à ses actionnaires un dividende de 24 0/0 et a versé en outre une somme équivalente au compte des meubles et immeubles et au fonds de réserve.

**Soleure.** — Pour se consoler de l'échec des gouvernementaux dans les élections municipales de la ville de Soleure, la presse radicale a commenté à sa façon l'issue de la campagne électorale dans les autres communes du canton. D'après les renseignements que reçoit le *Vaterland,* les radicaux n'ont aucunement à se féliciter du vote des communes rurales. Plusieurs communes qu'on avait représentées comme ayant élu des conseils radicaux ont au contraire voté dans le sens conservateur. Et parmi les conseils *élus dans le sens radical, il faut distinguer* entre radicaux et radicaux.

— Dans le procès relatif au legs Linder, le tribunal de Soleure a donné à l'unanimité gain de cause aux Etats diocésains, et condamné Mgr Lachat aux frais. C'était prévu.

**Argovie.** — Le gouvernement propose deux primes, l'une de 500 fr. et l'autre de 300 fr., pour la meilleure méthode d'instruction religieuse, qui lui sera livrée à l'usage des écoles primaires. Cette méthode devra s'inspirer du programme officiel de l'enseignement primaire ! Il paraît donc qu'on va imposer aux *instituteurs l'enseignement du* vieux catholicisme dans les écoles. Nouvelle floraison du *Kulturkampf.*

**Vaud.** — On lit dans l'*Echo du Rhône,* de Bex :

« Les renseignements que nous avons pu obtenir sur les ravages causés par la Gryonne sont loin d'être rassurants.

Tous les champs situés entre les Devens, la Gryonne, le Montet et la route d'Aigle sont dans un état lamentable et qui laisse peu d'espoir de les rétablir dans leur état primitif ; dans la plupart, toute la terre végétale a été emportée et remplacée par du gravier et des cailloux énormes. C'est la troisième fois depuis le mois de novembre 1870. La route des Devens n'existe plus, ou plutôt elle a l'apparence d'un affreux lit de torrent.

» Les propriétaires atteints par le fléau sont découragés, car les travaux qu'ils avaient faits pour l'endiguement n'ont servi qu'à leur amener quelques pierres de plus. »

L'*Echo du Rhône* invoque le secours de la Confédération pour les travaux de correction du lit de la Gryonne.

**Valais.** — Le 22 février a eu lieu à St-Maurice, dit la *Nouvelle Gazette du Valais,* la conférence des instituteurs des districts de St-Maurice et Monthey. Mgr Bagnoud, accompagné de M. le chanoine Maret, et la commission des écoles de St-Maurice ont bien voulu honorer la réunion de leur présence. Les instituteurs étaient au nombre de vingt-deux.

Mgr Bagnoud et M. le président de la Commission des écoles ont adressé aux régents des paroles de satisfaction sur la manière intéressante dont ils avaient traité leur sujet : « De l'avantage des écoles de répétition et des difficultés qu'elle présentent sous certains rapports, » et ont encouragé MM. les instituteurs à continuer de s'acquitter avec le même dévouement des nouveaux *devoirs qui leur sont imposés par l'établissement* si important des écoles de répétition. Tous les instituteurs qui ont traité le sujet se sont appliqués à faire ressortir les bienfaits de cette institution, le zèle éclairé de M. Bioley, le chef du Département, pour l'instruction du peuple et sa sollicitude pour le personnel enseignant.

La séance qui a duré de 8 1/2 heures à 12 1/2 s'est terminée par une modeste réfection pendant laquelle la plus franche gaîté et la plus sincère cordialité n'ont cessé de régner.

**Neuchâtel.** — Dans la nuit du 1er au 2 mars, un incendie a dévoré la gare provisoire de la Chaux-de-Fonds. C'était un bâtiment en bois qui donnait trop de prise à l'élément destructeur pour qu'on ait su songer à le défendre.

Cet accident hâtera la construction de la *gare définitive, que la compagnie du Jura-*Berne retardait toujours, au grand mécontentement de la population.

**Genève.** — M. E. Recordon, à Genève, inventeur du typographe ou machine à écrire pour les aveugles, a imaginé dernièrement une presse à imprimer en relief.

Cette machine très-simple, *facile* à manœuvrer pour ceux qui sont privés de la vue est peu coûteuse si on la compare aux presses ordinaires.

Elle se compose d'un appareil assez semblable à la presse à bras qui était en usage dans les anciennes imprimeries. Chaque signe de l'alphabet est moulé en relief, et comme les lettres sont représentées par des groupes de points dont le nombre et la position déterminent la nature de la lettre, l'inventeur a remplacé tous les caractères par une simple feuille de métal qui est percée d'un grand nombre de petits trous rangés dans un certain ordre.

L'aveugle fait alors sa composition avec de petites chevilles d'acier ou de laiton qu'il place dans ces ouvertures et dont l'arrangement forme les lettres, les mots et les lignes. Les chevilles ainsi disposées présentent sur la plaque de métal un relief sensible ; l'aveugle n'a plus qu'à poser sur cette surface une épaisse feuille de papier et qu'à porter le tout sous une presse semblable à celle qui sert à copier les lettres. Une légère pression suffit pour obtenir une page imprimée, et l'ouvrier aveugle peut lui-même procéder à l'opération du tirage.

Cette machine est maintenant en construction, à Genève, et sera utilisée pour l'impression d'un *Journal des aveugles,* dont la rédaction est déjà constituée.

Bon succès à ce confrère d'un genre si nouveau et si utile.

## CANTON DE FRIBOURG.

On écrit au *Chroniqueur :*

« Toute notre population s'est associée de cœur aux lignes que vous avez, ainsi que vos collègues de la presse, consacrées à la mémoire du préfet Fégely. Permettez-moi d'y ajouter un souvenir qui honore ce magistrat, bien au-delà des limites étroites de notre canton. Lorsque les débris de l'armée de Bourbaki se présentèrent inopinément en Suisse, un nombreux état-major fut chargé de prendre les mesures nécessaires pour le cantonnement et l'entretien de ces troupes. Fégely, dont le noble cœur réclamait une part active au soulagement de ces grandes

---

— Il n'y a pas longtemps dans tous les cas.

— Un an ou deux seulement, juste depuis le temps que ton père et ses pareils ont reçu un logement aux Carceri nuove. Tu comprends, depuis cette *époque les honnêtes* gens n'ont plus besoin de se barricader.

Cette réponse qui souleva un éclat de rire général, acheva d'exaspérer la Bolonaise qui, jetant à terre la bande d'étoffe posée carrément sur sa tête, d'un brusque mouvement d'épaules éparpilla en crinière son épaisse chevelure, et le teint pâle, l'œil en feu, s'avança vers sa rivale, la main levée.

Déborah l'attendait, le poing sur la hanche, la lèvre relevée par un sourire insultant.

L'apparition subite du concierge de l'école française, envoyé pour faire entrer les modèles dans les salles, suffit cependant pour mettre un terme à la dispute et empêcher un combat imminent.

Toutes les jeunes filles se levèrent, ramassèrent leurs petits paniers et, réparant à la hâte le désordre de leurs ajustements, rentrèrent précipitamment sans plus songer à leur querelle qu'à l'étranger qui en avait été la cause première sans s'en douter.

Celui-ci, du reste, s'occupant fort peu de ce qui se passait sur le perron de la villa Médici, n'avait pas même remarqué le groupe d'Italiennes, dont il avait excité la curiosité.

Sûr d'être seul à son poste d'observation, il avait enlevé les lunettes bleues qui le gênaient, posé son chapeau près de lui et même légèrement soulevé sa perruque, comme quelqu'un peu habitué à en porter.

Un promeneur qui, en ce moment, se serait approché de lui aurait reconnu au premier abord que Gaetana avait deviné juste en *soutenant qu'il n'avait ni soixante et dix, ni* même soixante ans.

Trente-huit années seulement s'étaient en effet écoulées depuis le 28 juin 1808, jour où, pour son malheur et celui de sa patrie, cet homme était né à Gênes, dans la maison de son père, professeur de l'Université de cette ville et possesseur d'une jolie fortune.

En Italie, les baptêmes, les mariages et les décès ont été, jusqu'à ces derniers temps, des actes purement religieux ; ce fut donc our les registres de la paroisse et dans la sacristie attenant à l'église où le nouveau-né venait d'être fait chrétien, que la main d'un prêtre écrivit pour la première fois le nom *de Joseph Mazzini, le futur conspirateur,* l'ennemi acharné de Dieu, de la religion et de ses ministres.

Le professeur était un de ces hommes qui ne croient qu'à ce qu'on appelle le progrès et la science ; il fit donner à son fils une éducation soignée au point de vue humain, mais sans jamais lui parler de Dieu.

Cette semence mauvaise ne pouvait produire que des fruits mauvais ; à l'âge où l'enfant commence à devenir homme, le jeune Joseph était déjà un modèle achevé d'égoïsme, de sécheresse de cœur, de despotisme et d'orgueil.

Ces défauts, quand ils s'appuient sur l'audace, sont plutôt un marchepied qu'un obstacle pour arriver haut ; mais le courage personnel faisait complétement défaut au futur organisateur de la révolution, il essaya d'y suppléer par la ruse de l'hypocrisie.

Sans *rivaux dans les concours,* remportant facilement tous les prix, éclipsant ses émules par la souplesse et le brillant de son esprit, il s'aperçut bien vite qu'il excitait par sa hauteur moins d'admiration que de jalousie, et que s'il voulait devenir chef de parti il faisait complétement fausse route.

Pour rompre avec de dangereux précédents, il se condamna à une retraite à peu près absolue, s'absorba ou fit semblant de s'absorber pendant six mois dans l'étude et parvint à se faire à peu près oublier.

Quand il reparut, ses anciens condisciples ne le reconnurent plus, le travail l'avait transformé ; de l'orgueil qui le faisait haïr *autrefois, il ne restait plus* la moindre trace.

Au physique comme au moral, ce n'était plus le même homme.

Entré dans la retraite, ardent au plaisir, brillant de jeunesse, les yeux étincelants, le visage fortement coloré, il en sortit avec une figure d'ascète, une physionomie grave jusqu'à la solennité.

Nous ne faisons pas ici un portrait de fantaisie, les personnages qui, dans le cours de ce roman, passeront devant le lecteur, sont des personnages vrais, des personnages qui appartiennent à l'histoire et dont il n'est permis, ni d'embellir ni d'enlaidir les traits.

« La maigreur de Mazzini, a dit un biographe, son teint presque livide, ses longs cheveux noirs, rejetés en arrière pour dégager le front, et retombant sur l'épaule, son œil vif, scrutateur, voilé systématiquement *par une paupière modeste, tout en lui s'était* transformée de fond en comble. »

Transformé à l'extérieur seulement ; car dans le fond, c'était toujours le même homme, plus égoïste, plus despote, plus orgueilleux que jamais, mais cachant ses vices pour arriver plus facilement à son but, et s'enveloppant de l'épais manteau de l'hypocrisie.

En quelques semaines, par sa fausse simplicité, sa douceur, sa complaisance, il se concilia d'ardentes amitiés, en même temps que par l'éloquence de sa parole facile et imagée, le charme de sa diction, l'étendue et la diversité de ses connaissances, il reconquérait *le premier rang* que personne ne songeait plus à lui disputer.

Il marchait droit au but.

A vingt-deux ans, devenu chef de l'école romantique en Italie, il écrivait dans vingt journaux à la fois, et initiait ses disciples, par les luttes littéraires, aux luttes politiques.

Sa vie de conspirateur commençait.

Elle devait être bien remplie.

*(A suivre).*

infortunes, offrit immédiatement son concours pour l'organisation des ambulances. Chacun se souvient du dévouement qu'il apporta dans ces services. L'hospice des Neigles était réservé aux maladies contagieuses, à la petite vérole entre autres qui sévissait affreusement. C'est là qu'il passait une partie de ses journées, soignant lui, mêmes les malades avec une rare abnégation. Le gouvernement français, informé des précieux services rendus à ses malheureux compatriotes, lui destinait la croix de la Légion d'Honneur. Mais le magistrat de la république ne pouvait accepter cette décoration. Il reçut *en échange deux beaux vases de Sèvres* avec une lettre de remerciement du gouvernement français. »

—

Un bureau télégraphique vient d'être accordé par le Conseil fédéral à la commune de Planfayon.

—

On nous a fait commettre, dans notre numéro d'avant-hier, une erreur que nous avons hâte de corriger.

Notre compatriote, M. Henri Savary, est délégué au congrès non des *Américains*, mais des *Américanistes*, ce qui n'est pas du tout la même chose. On peut être *Américaniste* sans être *Américain, tout comme on* peut être *Orientaliste* sans être *Oriental*.

Les *Américanistes* sont des savants qui s'occupent de la recherche et de l'étude des documents de toute nature relatifs à la civilisation et à l'ethnographie de l'Amérique avant sa découverte par les Européens à la fin du XV^e^ siècle.

## NOUVELLES DE L'ETRANGER.

### Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* LIBERTÉ)

—

*Paris, 1^er^ Mars.*

Les négociations continuent entre les divers groupes conservateurs du Sénat pour la vacance du fauteuil inamovible du général Changarnier.

J'imagine qu'en présence des nouvelles et inévitables crises que tout le monde pressent, les chefs de ces groupes comprennent la nécessité de ne pas laisser entamer la faible majorité conservatrice du Sénat. De grands honneurs ont été décernés au général Changarnier, mais la meilleure manière de rendre hommage à sa mémoire, c'est de le remplacer par un candidat présentant toutes les garanties de fidélité aux principes qui peuvent nous protéger contre les envahissements croissants de la démagogie.

Les membres de la droite qui, dans la précédente élection sénatoriale, avaient pris l'engagement de voter pour le général Vinoy, ont scrupuleusement tenu leur parole, quoique cette candidature n'ait pu réussir.

Les constitutionnels du centre droit persistant à ne pas vouloir voter pour le général Vinoy, nos amis, dans le Sénat, avaient songé à mettre en avant M. Dumas, l'illustre savant, choix qui ne pouvait déplaire aux bonapartistes sans lesquels aucune candidature conservatrice ne peut obtenir de succès dans le sénat. Mais il serait arrivé de Florence des *instructions du prince impérial*, qui recommande la candidature de M. Grandperret, ancien procureur général sous l'empire. Nos amis de la droite, toujours prêts à tenir la parole donnée pour le général Vinoy, même sans être assurés de le faire triompher, ne peuvent aller au devant d'un échec très-certain en adoptant la candidature de M. Grandperret. Si les bonapartistes ne veulent pas compromettre la majorité conservatrice dans le Sénat, ils doivent donc en revenir à la candidature du général Vinoy ou accepter celle de M. Dumas, ou enfin en choisir une autre qui puisse réunir les voix de tous les groupes conservateurs.

Ces conditions ne sont nullement remplies dans la candidature de *M. Alfred André*, qui est appuyé par une partie des gauches, qui appartient à ces *tiers-partis, dont le rôle*, depuis 80 ans, n'a jamais servi qu'à faciliter toutes les révolutions. Plus les membres de ces tiers-partis sont honorables, plus ils sont dangereux, nous pouvons en juger par M. Martel.

Les conservateurs du Sénat, qui hésitent à s'entendre sur le choix du successeur du général Changarnier, devraient bien tirer les conséquences des principes posés par les correspondances officieuses du *ministère*.

Le but qu'on poursuit, en ce qui concerne le Sénat, est expressément celui-ci :

Modifier sa composition de telle sorte que le droit de dissolution conféré au *maréchal* soit paralysé entre ses mains par l'absence d'une majorité sénatoriale disposée à le soutenir contre la chambre basse.

Et les ministres républicains, complices de ces visées, arriveraient à leurs fins, qu'on le sache bien, non-seulement par un déplacement de la majorité dans le sens de la gauche, mais encore par un fractionnement tel de cette majorité qu'elle soit incapable de s'entendre pour un vote *décisif*.

Le service de la marine a accordé à la Compagnie des mines de Collo, dans le port même de Collo, un vaste emplacement. Au moment où l'Allemagne jette sur notre marché *une énorme quantité de fer fabriqué, la métallurgie* française a besoin, pour soutenir cette concurrence de minerais de qualité supérieure Ceux de Collo contenant 68 pour 100 de fer et une forte proportion de manganèse, on compte que prochainement l'extraction annuelle s'élèvera à 200,000 tonnes.

—

**France.** — Le *Moniteur de l'armée*, dans une note de forme officieuse, déclare que l'agence Havas s'est trompée en annonçant des convocations de l'armée territoriale *pour le printemps. Rien n'a été décidé* jusqu'ici à cet égard.

— Nous avons annoncé hier l'honneur qui vient d'être fait à M. Lucien Brun par le Souverain-Pontife. On nous écrit de Lyon que les élèves de la Faculté catholique de droit ont acclamé M. Lucien Brun au moment où il entrait dans le grand amphithéâtre de la Faculté pour y faire une nouvelle conférence sur la propriété. Les étudiants l'ont salué d'une triple salve d'applaudissements. L'honorable professeur, avec une modestie charmante, a répondu que ce n'était pas le docteur, mais la doctrine que le Saint-Siége avait voulu récompenser, et qu'il répondait à la munificence pontificale par la promesse d'être toujours, dans ses leçons, un écho des enseignements infaillibles du Suprême Docteur.

— Mgr l'archevêque de Lyon a remis de la part d. Saint-Père, à M. Brac de la Perrière, la croix de Saint-Grégoire.

C'est la juste récompense d'une vie tout entière consacrée à la pratique du bien et aux œuvres de la charité chrétienne.

Président des Conférences de Saint-Vincent de-Paul à Lyon, doyen de la Faculté catholique de droit, M. de la Perrière était particulièrement digne de cette distinction.

— Le *Courrier d'Eure-et-Loir* nous apprend que dans ce département, un maire s'est rendu dans l'école le lundi-gras, et s'est efforcé d'arracher l'image du CHRIST placée dans la classe, en vertu de l'article 21 du *règlement*.

N'y pouvant parvenir, il fit venir un ouvrier et l'obligea, malgré la résistance indignée de ce brave homme, à accomplir cette ignoble besogne.

Ce maire se serait vanté lui-même de son action d'éclat, disant « qu'il avait fait respecter la liberté de conscience. »

**Alsace-Lorraine.** — M. Ch. Grad, député alsacien, adresse de Berlin, à l'*Industriel alsacien* (de Mulhouse), une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Lors de la dernière session parlementaire, toute la députation d'Alsace-Lorraine *formait une fraction unique et occupait un même groupe de quinze sièges. Nous eussions* désiré beaucoup que ce groupe se maintînt encore, mais il n'en a pas été ainsi. Nos collègues du Bas-Rhin, MM. Schneegans, Bergmann, Nessel, North et Rack, ont pris place auprès des progressistes et des nationaux-libéraux. A la séance d'ouverture, M. Jannez et M. Grad se sont assis provisoirement à côté de M. Kruger, le député protestateur du Schleswig, sauf à marquer leurs siéges à côté des Polonais, avec MM. Abel, Besanzon, Germain, Dolfus, Guerber, Heckmann, Stinzy, Simonis et Winterer. Nous ne nous rattachons, d'ailleurs, à aucune des différentes fractions allemandes, et je tiens ici à déclarer formellement n'appartenir à aucun *parti. Nous* sommes entrés au Parlement uniquement pour soutenir la cause de l'Alsace-Lorraine. *Espérons que, dans les questions* d'intérêt alsacien, les députés alsaciens seront toujours d'accord, malgré leurs différences d'opinions politiques

**Allemagne.** — On écrit de Berlin à la *Pall Mall Gazette* de Londres, que dans la séance du Reichstag de lundi dernier, les députés danois ont renouvelé leur demande formulée chaque année et régulièrement rejetée, relativement à l'exécution de l'art. 5 du traité de Prague. Cette fois-ci, ils ont été appuyés par les Polonais et les députés ultramontains, qui, jusqu'alors, ne s'étaient jamais mêlés activement à cette question. Le président du Parlement a déclaré la demande inconstitutionnelle et a invité les membres qui ont parlé en sa faveur à venir le lendemain prêter serment à la Constitution.

**Etats-Unis.** — Le Sénat a repoussé les objections soulevées contre le vote de l'Etat de Vermont. A la Chambre des représentants, le 2 mars, l'agitation, et la confusion sont extrêmes. Des disputes s'engagent à la suite de motions faites par les démocrates intransigeants tendant à ajourner toute décision au sujet de l'élection présidentielle. Les tribunes sont encombrées. Le Sénat n'agit pas et attend la décision de la Chambre.

M. Hayes, le futur président républicain, a quitté hier Columbus pour Washington.

**Danemark.** — Le 5 février, une assemblée populaire, convoquée à Copenhague par les socialistes, et à laquelle ont assisté *plusieurs milliers d'intéressés, s'est* occupée du sort des ouvriers

Sur la proposition du chef socialiste Pio, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes :

« Les proportions qu'a prises, ces derniers mois, la stagnation des affaires et l'extrême misère de la classe ouvrière qui en est la conséquence, nous imposent certaines démarches urgentes. L'organisation de la société étant telle qu'elle empêche la distribution équitable du travail, il est du devoir des Chambres et du gouvernement d'indiquer les réformes propres à soulager le peuple.

» L'assemblée pour prévenir les crises futures, demande à l'Etat d'affecter au soulagement des ouvriers indigents qui voudraient émigrer en Amérique pour y fonder une colonie, une somme de 300,000 fr. »

Ce projet, consistant à fonder une colonie danoise en Amérique, a pour auteur un maître d'école du nom de Geleff, condamné à trois ans de travaux forcés pour avoir fait de l'agitation socialiste. Il se rendit aux Etats-Unis lors de l'exposition de Philadelphie aux frais du comité; il y donna des conférences à ses compatriotes et y *mûrit* un plan selon lequel on devait établir une *colonie modèle dans le Kansas*.

### QUESTION ORIENTALE.

—

Le ministre des affaires étrangères de Turquie vient d'adresser le télégramme suivant aux agents diplomatiques ottomans à l'étranger :

*Une école civile* d'administration a été *fondée* à Constantinople, sur l'initiative et sous l'auguste patronage de S. M. I. le sultan. Cette institution, où les élèves mulsumans et non mulsumans seront admis sans distinction, est destinée à former des fonctionnaires pour tous les services de l'Etat, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ainsi que pour la diplomatie. La mesure ainsi adoptée atteste hautement la ferme volonté de S. M. I. le sultan d'*élever le niveau* des études propres à rendre les jeunes ottomans aptes à l'exercice des fonctions publiques. Elle démontre également le souci de ne laisser subsister aucune distinction entre les mulsumans et les chrétiens et de faire du mérite personnel seul titre aux emplois de l'Etat.

## FAITS DIVERS.

—

A Londres, dans ces derniers temps, il a été fondé une école destinée à l'enseignement de la cuisine. Les Américains n'ont pas voulu rester *en arrière* des Anglais; le *Journal officiel*, d'après le *New-York-Herald*, nous apprend qu'il s'est fondé en ville une école de ce genre, la *Coking School*, sur le modèle de celle de Londres; des reporters du journal américain sont allés dernièrement assister à l'un des cours de cet établissement.

La leçon que le rédacteur appelle plaisamment « une matinée d'omelettes », attendu que la préparation des omelettes en faisait le fond, était suivie par quinze ou dix-huit femmes. Tandis que les élégantes étaient allées parader à Broadway, celles-ci, en bonnes mères de famille, avaient mieux aimé s'occuper d'une *façon plus utile pour leur ménage*.

La leçon dura deux heures et demie. La pièce où elle se donnait était parfaitement disposée pour cette destination; les élèves siégeaient à une longue table où chacune, munie d'une feuille de papier et d'un crayon, prenait des notes sous la dictée d'un professeur, bien attendu du sexe féminin.

Le professeur était une miss à la physionomie enjouée, à la mine fraîche, portant, *il* est vrai, lunettes comme un professeur dont la vue se serait affaiblie par suite d'études prolongées; elle était assistée d'un opérateur qui exécutait ce qu'elle avait enseigné. De temps à autre, une des auditrices interrompait la leçon pour demander des éclaircissements, que le professeur s'empressait de lui fournir. Tous les assistants n'étaient pourtant pas du sexe féminin; un homme était venu aussi participer aux enseignements dont nous parlons.

A Londres, c'est une grande dame qui préside l'école nationale de cuisine; à Vienne, *ce sont également des dames de haut parage* qui dirigent les *Volksküchen* ou cuisines populaires. A New-York, la directrice de l'école culinaire, pour être une simple bourgeoise, n'en sent pas moins, paraît-il, toute l'importance de son rôle, et elle dit avec le plus grand sérieux : « La cuisine est un art, comme la peinture et la sculpture. » Evidemment, elle est imbue des principes du docteur Grenville, médecin anglais de renom, qui prétendait que le temps était venu de faire enfin « l'éducation de l'estomac ».

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

—

GENÈVE, 2 mars.

Le *Courrier* annonce la mort de M Norbert-Antoine de Paetk, de Piasque (Pologne), un des plus brillants capitaines de l'insurrection polonaise de 1831, puis le premier fabricant d'horlogerie à Genève. C'est une grande perte pour les catholiques de Genève.

—

PARIS, 2 mars.

L'arrestation de Moyaux n'est pas confirmée.

—

PARIS, 2 mars.

Le *Mémorial diplomatique* confirme que l'Angleterre a suggéré à la Russie de laisser à la Porte un répit pour réaliser les réformes. Jusqu'à présent les pourparlers sont restés infructueux. La Russie insiste afin que l'Angleterre prenne des engagements pour l'avenir; l'Angleterre refuse.

—

VERSAILLES, 2 mars.

La Chambre prend en *considération* de nombreuses propositions, notamment celle abrogeant l'aumônerie militaire, que le général Berthaut déclare être décidé à combattre.

La Chambre adopte par 324 voix contre 164 la proposition Beaussire autorisant les commissions à se réunir à Paris.

Une disposition additionnelle portant que les commissions pourront se réunir à Paris *quand la Chambre ne tiendra pas* séance, a été repoussée par 213 voix contre 150.

—

CONSTANTINOPLE, 2 mars.

L'instrument de *paix a été signé hier* par les délégués serbes et le ministère des affaires étrangères.

Les délégués monténégrins sont arrivés dans la soirée.

Aujourd'hui a eu lieu à Constantinople l'élection des députés.

—

WASHINGTON, 2 mars.

Le vote des deux Chambres déclarant M. Hayes élu président et M. Wheeler, vice-président des Etats-Unis, a été précédé de discussions très-longues et très-animées, dans chaque Chambre séparément, sur les votes des Etats de Vermont et de Wisconsin, lesquels ont finalement été *donnés à M. Hayes*.

## BIBLIOGRAPHIE.

—

*Du Darwinisme ou l'Homme-Singe*, par le Dr Constantin James, ancien collaborateur de Magendie, chevalier de la Légion-d'honneur, etc. — 1 vol. in-18, broché, prix, 3 fr. 50. — Paris, Plon, éditeur.

A quelle époque l'homme a-t-il fait sa première apparition sur la terre? Etait-il alors ce qu'il est aujourd'hui ou, au contraire, a-t-il passé par diverses évolutions successives? Telles sont les graves questions que M. le Docteur Constantin James vient de traiter dans un très-remarquable livre qui a pour titre : *Du Darwinisme ou l'homme-Singe*.

On sait, en effet, que d'après Darwin, *l'homme aurait le singe pour aïeul. Cette* étrange filiation, attribuée à notre espèce, a dû provoquer d'ardentes controverses qui, aujourd'hui plus que jamais, passionnent les esprits. On sera d'autant moins surpris de voir M. Constantin James prendre part à la lutte, que ses travaux antérieurs avec Magendie sur la *Physiologie de l'Homme* lui donnent des droits et une compétence que personne ne saurait lui refuser.

*Puis, lui-même le déclare hautement*, il obéit encore à un motif d'un autre ordre, mais non moins impérieux. « Le Darwinisme, dit-il, en nous faisant dériver du singe, et en nous ravalant de la sorte aux propor-

tion de la brute, ne faussent pas seulement notre origine, il fausse également la notion de nos devoirs dans ce monde et de nos destinées dans l'autre. Or, je me fais fort de prouver que ce n'est qu'une *pseudo-science*, frisant parfois le ridicule et bravant jusqu'à l'absurde. »

Son travail comprend ainsi deux parties : une scientifique et une doctrinale : ou plutôt ces deux parties n'en font qu'une, car il existe entre elles une solidarité si intime qu'on essaierait vainement de les scinder.

Tel est le livre de M. Constantin James, ouvrage aussi sérieux par le fond que piquant par la forme, ce qui en rend la lecture tout à la fois instructive et attachante. On y retrouve ce qu'on pourrait appeler le « cachet » de toutes les autres productions du savant docteur, à savoir beaucoup d'érudition, d'heureuses saillies, infiniment de mesure et un rare talent d'observation.

Nous appellerons tout spécialement l'attention sur les chapitres dont voici l'intitulé :

*Ce qu'était le premier homme. — Métamorphoses de l'homme d'après Darwin. — L'homme-Poisson. — L'homme-Singe. — Nécessité d'un créateur. — La Genèse et la géologie. — Moïse jugé par la science. — L'âge du monde. — Définition de l'homme-animal et de l'homme-intellectuel. — Le Darwinisme est la négation de la science, de la philosophie et de la liberté.*

---

**Chronique Financière parisienne.**

*Bourse du 28 février.*

La liquidation n'est pas toujours fixée avec la réponse des primes, et l'on a pu s'en apercevoir aujourd'hui Ce n'était pas en effet assez du cours de 106,50 pour que les vendeurs de 5 0/0 fussent punis de leur témérité. On a monté jusqu'à 106,57 1/2. Pourquoi? Parce que les acheteurs étaient contents de leur journée d'hier et prenaient des forces nouvelles dans leur triomphe. Aussi faut-il ajouter que comme hier on leur a donné l'argent pour rien et aussi abondamment qu'ils ont voulu, car le report sur le 5 0/0 a été payé 0,03 et le report sur le 3 0/0 0,05. Cependant aussitôt que les cours de compensation ont été réglés, on s'est rappelé qu'on se trouvait en présence de trente jours d'éventualités télégraphiques, et les cours ont fléchi.

Le 3 0/0 finit à 73,30 après 73,45, et le 5 0/0, à 106,30 après 106,57 1/2 Les deux cotes des consolidés nous montrent le marché de Londres absolument calme, 1/16 de hausse. Le 5 0/0 italien a monté de 72,10 à 72,25 et reste à 71,95. Le 5 0/0 turc après 12,27 rétrograde à 12,10.

Tout l'intérêt de la journée étant sur la liquidation des rentes, il y a peu de valeurs cotées. Cependant quelques affaires sur le Suez à 668,75, Autrichiens à 465 et les Lombards à 167,50.

Les actions des institutions de Crédit sont généralement faibles.

---

M. Soussens, Rédacteur.

---


# COMPTOIR FINANCIER

DE NEUCHATEL

*Bureaux : Evole, 9.*

—

# LE RENTIER

Organe du Comptoir financier de Neuchâtel

*paraît les 7, 17 et 27 de chaque mois.*

**Abonnements : 3 fr. par an.**

NB. Toute personne qui en fera la demande recevra gratuitement *à titre d'essai* trois numéros à paraître. (9)

On peut aussi s'adresser pour les abonnements au bureau du Journal. Grand'Rue, 10 à Fribourg.

# ETABLISSEMENT INTERNATIONAL

**D'éducation de jeunes gens catholiques**

**A Fischingen**

*(Canton de Thurgovie) Suisse.*

L'enseignement comprend les langues modernes et les branches commerciales.

La rentrée des classes aura lieu au mois d'avril et en même temps un cours préparatoire pour les Français. Les élèves peuvent passer dans l'établissement les vacances d'automne.

Pour prospectus et renseignements s'adresser à **J. Pernsteiner,** directeur. (55)

## LA PATE PECTORALE

**STOLLWERCK**

employée suivant les indications pour son usage qui se trouvent sur chaque paquet, guérit dans un court délai toutes les irritations de la gorge et de la poitrine, même les plus opiniâtres.

En vente à 75 cent. le paquet à *Fribourg* pharmacie **MULLER.** (4)

---

**UN** jeune homme possédant les connaissances nécessaires, pourrait entrer comme apprenti sous de favorable conditions, dans une bonne pharmacie du Jura bernois.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (58)

---

## Demandes de places.

**Une jeune personne** de la Suisse allemande, qui connaît assez bien le français, désire se placer dans une bonne famille pour apprendre la cuisine et la tenue du ménage.

**Une jeune personne,** âgée de 17 ans, qui a reçu une bonne éducation, désire se placer comme fille de chambre dans une bonne famille.

**Un jeune homme,** qui a une belle écriture, cherche une place dans un bureau d'avocat ou de notaire ou dans un magasin.

**Une jeune personne,** âgée de 16 *ans, désire une place de fille de chambre* ; elle connaît la couture.

**Une jeune personne** de la Suisse allemande cherche une place de fille de chambre ; elle est âgée de 21 *ans.*

**Une jeune personne** du canton de Lucerne, âgée de 20 ans cherche une place de femme de chambre.

**Une personne,** qui sait le français, l'allemand et l'anglais, cherche une place, dans une bonne famille ; elle accepterait une place de fille de chambre ; elle connaît bien la couture.

**Une jeune personne** âgée de 20 ans qui a été deux ans dans un excellent pensionnat désire se charger de l'éducation de jeunes enfants. S'adresser au directeur du patronage au Collége à Fribourg. (61)

---

## M. Bugnon

Chirurgien-dentiste, à Fribourg, sera à **Bulle** hôtel du Cheval Blanc jeudi 8 mars, à **Romont** hôtel du Cerf vendredi 9 mars, (66)

---

## Avis à MM. les ecclésiastiques.

L'imprimerie catholique fournira dans les 24 heures les billets de Pâques qui lui seront commandés.

---

ON TROUVE

*l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg*

UN CHOIX CONSIDÉRABLE D'IMAGES

**de 1 c. à 1 f. pièce.**

# VENTE FORCÉE

A la demande générale des honorables Dames de Fribourg on continuera à procéder à la vente pendant huit jours encore et irrévocablement jusqu'à et y compris samedi 10 mars courant, de toutes les marchandises ci-après désignées.

On y trouvera en plus des articles nouveaux qui viennent d'arriver.

On appelle surtout l'attention des maîtres d'hôtels, chefs d'établissements, cafetiers, qui trouveront un superbe choix d'essuie-mains qui seront cédés à des prix exceptionnellement avantageux. Il sera fait droit à toute offre de prix raisonnable.

*Désignation des marchandises.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *3000 mètres d'essuie-mains, le mètre* | à | *fr.* | *0 50* |
| *300 couvertures de lit à fr. 4. 5. 7. et* | à | » | *8 50* |
| *Tapis de tables et de commodes en laine* | à | » | *2 80* |
| *Serviettes la douzaine* | à | » | *5* |
| *Tapis de table en fil.* | à | » | *2 50* |
| *Jupes en coton* | à | » | *2 80* |
| » *en laine.* | à | » | *7* |
| » *modernes à fr. 6. 6 50 et* | à | » | *7* |
| *Caleçons pour messieurs et Dames en laine* | à | » | *4 50* |
| *Camisoles en laine* | à | » | *4 50* |
| *Nappes et serviettes* | à | » | *1* |

La vente aura lieu à l'**Hôtel des Merciers, chambre attenante à la pinte.** (H 82 F)

**K. ISRANG.** (54)

---

## DÉPOT GÉNÉRAL POUR TOUTE LA SUISSE

DES ORNEMENTS D'ÉGLISE

DE LA

# Manufacture LOUIS MICHEL

## à TOULOUSE

CHEZ

# GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES

4, RUE CORRATERIE, 4

**à Genève.**

*Le Catalogue est envoyé franco à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.*

**Un local spécial est affecté pour l'exposition de ces ornements.**

Le prix de vente à Genève est le même que celui du catalogue.

(4672)

---

# VIVE PIE IX

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'élévation de PIE IX à l'épiscopat,

**L'Imprimerie catholique à Fribourg**

MET EN VENTE

UNE HISTOIRE POPULAIRE

DE

# PIE IX

contenant toutes les dates mémorables et les faits saillants de la vie du grand Pontife, avec les titres que la piété populaire lui a décernés.

Charmante édition, illustrée du portrait du Saint-Père : *Prix 20 centimes.*

Même ouvrage en *cinq langues : Prix 1 fr. 20 cent.*

---

## Attention

A louer pour y entrer *au 22 février 1878 le domaine de Grangeneuve,* situé entre Chatillon et Hauterive, à 5 kilomètres de Fribourg. *Contenance 80 hectares.* La mise pour la location du domaine aura lieu *lundi 11 mars à 10 heures,* à la pinte de l'hôtel de *Zœhringen.*

*L'administration des forêts et domaines.*

H 57 F (51)

---

**GRAINS DE SANTÉ DU Dr FRANCK**

Apéritifs, Purgatifs, Dépuratifs. **BOITES BLEUES** Pharmacie LEROY PARIS

Genève : Pharmacie HABEL et toutes les bonnes pharmacies.

---

## AVIS AUX AGRICULTEURS

**Nouvelle filature de chanvre et de lin et d'étoupes, à Rüederswyl!**

A cette nouvelle filature, on file le fil de rite de chanvres, les N° 12 et 14 à 50 cent la livre, à 10 cent. par livre meilleur marché que toutes les autres filatures et les N° 8 et 9 et 10 d'étoupes à 45 cent. la livre, à 5 cent. meilleur marché, fil très-fort. *On est prié de ne pas sérancer. Dépôt pour blanchir les toiles.* S'adresser *directement à* **M. Pierre Oberson** à son dépôt N° 50, Rue de Romont sur les places, à Fribourg. (32)


---

## BOURSE DE GENEVE DU 6 MARS.

| FONDS D'ÉTAT, etc. | COMPTANT | A TERME | DEMANDÉ | OFFERT |
|---|---|---|---|---|
| 4 0/0 Genevois | — | » | 91 3/4 | — |
| 4 1/2 0/0 Fédéral | — | — | 102 1/2 | — |
| 5 0/0 Italien | — | — | 71 75 | 72 15 |
| 6 0/0 Etats-Unis | — | — | — | — |
| Oblig. Domaniales ital | 509 50 | » | 509 25 | 510 |
| Oblig. Tabacs ital. 6 0/0 | — | » | 510 — | 512 50 |
| Oblig. Ville Genève, 1861 | — | » | — | — |
| Ouest-Suisse, 1856-57-61. | 435 | » | 435 | 436 |
| id. empr. 1879. | 102 5/16 | — | 102 1/4 | — |
| *Suisse*-Occidentale, 1878. | — | » | 923 | — |
| Franco-Suisse | — | » | 325 | — |
| Jougne-Eclépens | — | » | 317 50 | — |
| Lyon-Genève | — | » | 230 | — |
| Lomb. et Sud-Autriche. | 232 75 | — | 230 50 | 231 |
| id. nouvelles. | — | » | — | — |
| Autrichiens 1868 | — | » | 310 | — |
| Livournaises | — | » | 211 | 212 50 |
| Méridionales | 214 50 | — | 214 25 | 215 |
| Bons-Méridionaux | 519 | — | 519 | 519 25 |
| Romaines | 237 | » | 236 | 237 50 |
| Est-Tenn. Virg. et Géorg. | — | » | 4450 | 4500 |
| Central Pacifique | — | » | 5209 | 5250 |
| Obl. Soc. immob. genev. | — | » | — | — |

| ACTIONS | COMPTANT | A TERME | DEMANDÉ | OFFERT |
|---|---|---|---|---|
| Suisse-Occidentale | 108 75 | 108 75 | 107 50 | 108 75 |
| Central-Suisse | 262 50 | 295 | 290 | 295 |
| id. nouveau | — | — | — | 232 |
| Nord-Est-Suisse | 167 | 167 | 167 50 | 170 |
| Saint-Gothard | 235 | — | 230 | 235 |
| Union-Suisse privilégiée | — | — | — | — |
| Autrichiens | — | » | — | — |
| Banque du Commerce | 1265 | » | 1155 | 1270 50 |
| Banque de Genève | — | » | — | — |
| Comptoir d'Escompte | — | » | 590 00 | 600 |
| Banque Fédérale | 475 | » | 471 | 476 75 |
| Banque comm. de Bâle | — | — | 472 | 475 |
| Crédit Suisse | — | » | — | — |
| Crédit Lyonnais | — | » | — | — |
| Banque de Paris | — | 571 25 | 570 — | 572 50 |
| Banque de Mulhouse | — | 1035 — | 1035 00 | 1036 20 |
| Association Financ. de Genève | — | » | — — | 470 50 |
| Alsace et Lorraine | — | 1007 50 | — 50 | 1017 50 |
| Industrie genev. du Gaz | — | » | 250 | 505 |
| Omnium genevois | — | » | — | 655 |
| Soc. Immob. genevoise | — | » | — | 1210 |
| Immeub. des Tranchées | — | » | 00 | — |
| Remboursables Sétif | — | » | — | — |
| Parts de Sétif | — | — | — | — |

## BOURSE DE PARIS

| 1 Mars. | AU COMPTANT | 2 Mars. |
|---|---|---|
| | | 96 1/8 |
| — | Consolidés | 73 65 |
| — | 3 0/0 Français | 106 60 |
| — | 5 0/0 id. | |
| | — | |
| | Or, à New-York. 104 50 | |
| | A TERME | 73 67 |
| 73 35 | 3 0/0 Français | 106 65 |
| 106 30 | 5 0/0 id. | 73 50 |
| 71 95 | 5 0/0 Italien | — |
| — | 3 0/0 Espagnol | 13 90 |
| 12 30 | 5 0/0 Turc | 960 |
| 955 | Banque de Paris. | 571 25 |
| 572 50 | Crédit Lyonnais. | 147 50 |
| 147 50 | mobilier Français | 580 |
| 575 | id. Espagnol | 473 75 |
| 463 75 | Autrichiens | 672 50 |
| 667 50 | Suez | 236 25 |
| 240 | Egyptienne | |